

Assemblée générale du personnel de la DRAC Franche-Comté

Les agents de la DRAC Franche-Comté se sont réunis le lundi 20 janvier 2014.

Une quarantaine de personnes étaient présentes à l'appel de l'intersyndicale.

Le personnel de la DRAC Franche-Comté a souhaité, à l'unanimité, s'associer au mouvement initié par les DRAC de Bretagne, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Lorraine, Alsace, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, et Île-de-France contre le processus de démantèlement des DRAC.

L'adoption par le Sénat et l'Assemblée nationale de la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (M.A.P.A.M.), en décembre 2013, comporte une menace pour les services publics déconcentrés, notamment dans le secteur culturel.

Le démantèlement des DRAC qui découlera de cette loi constituera un recul sans précédent de la politique culturelle de la France. Il mettra en péril les différentes actions du ministère qui garantissent l'accès de tous à la culture. Le démantèlement constituera une lourde menace sur les services déconcentrés chargés de mettre en oeuvre une politique culturelle nationale, cohérente, égalitaire et protégée d'intérêts partisans et clientélistes.

Les personnels présents ont conclu que la disparition des DRAC engendrera la fin du Ministère de

la Culture, de ses missions, de ses personnels au profit de politiques culturelles inégalitaires.

Le personnel et ses représentants ont donc décidé :

la rédaction d'un courrier adressé au Président de la République ;

la participation à toute action en Franche-Comté visant à faire fléchir le gouvernement, le premier ministre et la ministre de la culture. Ils participeront aux actions qui seront décidées à l'échelon national.